

REPUBLIQUE FRANCAISE
COMMUNE DE SAINT-PIERRE D'OLERON

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
(Article 48 de la loi du 5 avril 1884)

Le conseil municipal se réunira dans la salle Gambetta commune de Saint-Pierre d'Oléron

Mardi 03 mars 2026, à 19h00

Affiché le 25 février 2026,

Le maire,
Conseiller départemental
Christophe SUEUR.



Pour le maire,
l'adjoint
Martine DELISEE

ORDRE DU JOUR

Session ordinaire

ADMINISTRATION GENERALE

- Approbation du procès-verbal du conseil municipal séance du 9 décembre 2025
- Dénomination des salles communales - salle de répétition de la philharmonique Oléronaise au nom de Gérard Montauzier
- Représentation des intérêts de la commune de Saint-pierre d'Oléron devant le tribunal administratif de Poitiers – Désignation cj avocats pour représenter les intérêts de la commune

CULTURE

- Approbation de la convention tripartite relative à l'exploitation et à l'occupation de l'eldorado

FINANCES

- Présentation des résultats provisoires 2025 – budget général de la commune
- Présentation des résultats provisoires 2025 – budget annexe du golf
- Présentation des résultats provisoires 2025 – budget annexe du marché
- Mise en œuvre du Service Public Petite Enfance (SPPE) par la Communauté de Communes de l'Île d'Oléron (CDCIO)
- Projet de valorisation du site de Fort Royer – plan de financement prévisionnel
- Subvention exceptionnelle au profit de l'Union des commerçants – marché de Noël 2025

RESSOURCES HUMAINES

- Fixation des modalités de mise en œuvre du Compte Personnel de Formation
- Création d'un Comité Social Territorial commun entre la commune et le service CCAS de Saint-Pierre d'Oléron
- Mise à disposition d'un agent communal auprès du Syndicat Intercommunal d'Investissement et de Fonctionnement du Centre Médico-Social (SIFICMS)
- Modification du tableau des effectifs de la commune
- Création d'un emploi non permanent suite à un accroissement temporaire d'activité – article L332-23 1° du code général de la fonction publique
- Création d'emplois non permanents suite à un accroissement saisonnier d'activité - article L. 332-23 2° du code général de la Fonction Publique
- Elections municipales 2026 – Convention avec l'Etat pour la réalisation de la mise sous pli et du colisage de la propagande électorale
- Prise en charge des dommages matériels subis par les agents dans l'exercice de leurs fonctions

URBANISME

- Nouvelle dénomination de voies
- Route des grands coutas – cession gratuite
- Impasse des muscaris – cession gratuite
- Aliénation d'une parcelle communale « Grande Lande » - rectificatif
- Convention de servitudes pour ENEDIS – CD268 – Toiture solaire Centre Technique Municipal
- Convention de servitudes pour ENEDIS – AE 31 – Toiture solaire parking terrain de tennis
- Convention de servitudes pour ENEDIS – ZT 64 – Rue du Perrotin
- Convention de servitudes pour ENEDIS – AC 167 – Rue de la Résistance et rue Henri Chailloleau
- Projet de travaux pluriannuels d'amélioration énergétique et thermique dans l'école Jean Jaurès à la Cotinière – Plan de financement Prévisionnel
- Projet d'aménagement de la rue Colonel Durand, de l'impasse Champollion et d'une partie de la Rue de La Résistance – Plan de financement prévisionnel
- Déclassement et cession de la rue du pressoir

QUESTIONS DIVERSES